

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **84 (1933)**

Heft 12

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

répétée à l'intérieur du peuplement d'épicéa en cause. Essai fort ingénieux et démonstratif.

C'est dans la même forêt de Grafrath que se trouve l'*arboretum* de ce nom, créé par le professeur *H. Mayr*, dans lequel, sur une étendue de 38 ha, croissent, côte à côte, grand nombre d'essences exotiques. Nous ont frappé, par leur belle venue, plusieurs *Abies* (*Ab. grandis, concolor, sibirica, nobilis*, etc.), le douglas vert, le cyprès de Lawson, etc.

La dernière excursion, des 8 et 9 septembre, dans le nord de la Bavière, nous valut de voir la fameuse chênaie du *Spessart*, soit à Rohrbrunn. Là, sur une étendue de 500 ha, prospèrent de magnifiques chênes protégés par un sous-bois de hêtre, arbres formidables, au fût débarrassé de branches jusqu'à 20 m de hauteur, âgés de 300 à 600 ans et dont le bois, très recherché en ébénisterie, atteint des prix fabuleux.

C'est là que prit fin cette excursion, au terme de laquelle MM. *Robinson* et *Pavari* ne manquèrent pas d'exprimer aux représentants de l'expérimentation forestière bavaroise, plus particulièrement au professeur *M. Fabricius*, la reconnaissance de tous les participants à cette réunion.

Ajoutons, pour finir, que le gouvernement bavarois fit l'honneur à ses hôtes de leur offrir, à Munich, dans la salle des glaces du « Bayerischer Hof », un opulent dîner, au cours duquel *M. Siebert*, président du ministère, voulut bien leur souhaiter la bienvenue. *M. le président Roth* ne manqua pas de remercier de tant de gracieuseté.

Cette réunion du bureau permanent, dans la Bavière et sa belle capitale, ne manquera pas de laisser un souvenir fort agréable à ceux de ses membres qui purent y assister.

H. Badoux.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport annuel du comité permanent de la Société forestière suisse pour 1932/33,

lu, le 20 août 1933, à la réunion annuelle de Schwyz, par M. le président *Furrer*, inspecteur cantonal des forêts, à Soleure.

Messieurs,

Je vais, ainsi que le prévoient nos statuts, vous présenter, au nom du comité permanent, son rapport annuel.

Le comité permanent a été constitué à nouveau pour 1932/33, lors de la dernière réunion de notre société, qui eut lieu à Zurich et non à St-Gall, ainsi que cela aurait été le cas si le décès inattendu et prématuré de notre vénéré président, M. l'inspecteur cantonal *Graf*, qui développa une activité si féconde au sein de la Société forestière suisse, n'avait pas bouleversé nos plans. M. l'inspecteur forestier *Fischer*, à Romanshorn, remplaça le défunt et M. l'inspecteur

forestier *Grivaz*, à Lausanne, le vice-président sortant de charge et du comité, M. l'inspecteur forestier *Darbella*y, à Fribourg.

Le dernier rapport annuel rappelait, en termes heureux, le labeur immense fourni par le président décédé. Graf avait, au plus haut degré, les qualités d'un chef et s'entendait comme nul autre à trouver la solution de problèmes délicats. Sa présidence restera une période brillante de l'histoire de notre société. Connaître Graf, c'était aussi l'aimer. Le 26 avril 1933, jour anniversaire de son décès, ses collègues et amis lui ont érigé un monument digne de sa mémoire, simple bloc erratique où le ciseau a taillé des mots de reconnaissance et d'affection, dans la forêt domaniale de Menzeln près St-Gall. Nous garderons tous de notre regretté collègue un souvenir durable.

La réussite de « Forêts de mon Pays » est due, pour une grande part, au vice-président sortant de charge, M. l'inspecteur forestier *Darbella*y, à Fribourg. Non content d'assurer l'édition à bref délai de cette œuvre de vulgarisation, il a inlassablement travaillé à son écoulement. Au comité, *Darbella*y savait présenter le point de vue romand, tout en ne perdant pas de vue l'intérêt général; il n'a pas peu contribué à cimenter l'entente parfaite qui y règne. A lui aussi va toute notre reconnaissance.

Les charges du comité ont été réparties de la façon suivante :

M. l'inspecteur forestier *Fischer*, Romanshorn, remplace comme secrétaire M. l'inspecteur cantonal des forêts *Knobel*, Schwyz, promu à la vice-présidence. M. l'inspecteur forestier *Grivaz*, Lausanne, a repris la caisse des mains de celui qui vous parle. M. le directeur *Winkelmann* est assesseur. Je saisis l'occasion qui se présente pour vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée en m'appelant à la présidence, et faire appel à votre bienveillance.

Le nombre des sociétaires était, à fin mai 1933, de 488, dont 10 membres honoraires et 478 membres réguliers; 13 d'entre eux habitent l'étranger. Nous comptons donc 8 sociétaires de moins qu'en 1932. Comme nous n'avons enregistré depuis dix ans que des augmentations d'effectif, nous attribuons cette régression à la grave crise économique qui sévit. Cependant, il est du devoir de chacun d'entre nous de recruter activement pour la Société forestière suisse, afin que nous puissions continuer notre œuvre.

La mort n'a pas épargné nos rangs au cours de l'année écoulée.

Le 1^{er} août 1932, la commune de Brienz et la Société forestière bernoise inauguraient, dans la région du Trachtbach, une plaque commémorative posée en l'honneur de M. le Dr *Franz Fankhauser*, ancien inspecteur fédéral. Cette distinction bien méritée est allée au cœur du héros encore robuste de cette manifestation. Trois mois plus tard, le 7 novembre, notre membre d'honneur expirait dans sa 84^{me} année, après une courte maladie. Né le 20 juin 1849, le défunt a, de 1868 à 1929, année de sa retraite, servi la cause forestière suisse d'une manière exemplaire. Il eut le privilège de voir, au cours de sa longue

carrière, ses œuvres porter leurs fruits. Il est impossible de résumer, en quelques lignes et d'une manière digne d'elle, la tâche immense accomplie, durant 53½ ans, au service de la Confédération par le défunt. Nous vous renvoyons au discours prononcé par M. l'inspecteur général Petitmermet lors de l'ensevelissement de notre regretté maître.

La Société forestière suisse doit une reconnaissance toute spéciale au Dr Fankhauser, car cet excellent écrivain forestier a beaucoup contribué à la faire connaître et apprécier. Il a assumé durant 18 ans la rédaction de la « Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen » et même, pendant deux ans, celle du « Journal forestier suisse ». Le Dr Fankhauser était un des fidèles de nos assemblées annuelles, où ses connaissances encyclopédiques lui permettaient de prendre une part brillante à la discussion. Il fut à différentes reprises fait appel à cet excellent conférencier, la dernière fois à la réunion annuelle de Lucerne, alors qu'il avait 81 ans. En lui décernant l'honorariat, la Société forestière suisse a voulu reconnaître publiquement les grands mérites du disparu.

Un accident nous a enlevé un autre membre, le grand conseiller *Lieberherr*, le 12 novembre, alors qu'il rentrait d'une réunion de l'Association st-galloise des producteurs de bois. Le défunt présidait cette association dont, le jour de sa mort, il dirigeait, avec son autorité habituelle, l'assemblée générale. Lieberherr était aussi membre du comité de l'Association suisse d'économie forestière. Dans ce domaine, il a déployé une activité qui lui vaut toute notre reconnaissance.

Le 12 janvier, la mort a surpris, dans sa 76^{me} année, l'ancien inspecteur forestier *Werner Schwarz*, à Zofingue. Né le 20 novembre 1856 à Küttigen, fils du conseiller d'Etat Schwarz, il fréquenta l'école cantonale d'Aarau. Après avoir terminé, en 1879, ses études à l'E. P. F., Schwarz s'occupa tout d'abord de la « Waldbauschule » de Lenzbourg. De 1880 à 1903, il géra l'arrondissement forestier de Zofingue. Puis, la bourgeoisie de Zofingue le chargea de l'administration de son domaine forestier. Jusqu'en 1931, année où il prit sa retraite, il se donna à cette tâche, qui répondait entièrement à ses goûts. Ce qu'il a réalisé dans le domaine cultural, et surtout dans le domaine commercial, est digne des plus grands éloges. C'est aux mises de bois de Zofingue que se déterminaient, pour toute la région, les prix de la campagne de vente. Nombre de forestiers ont fait leur stage sous l'éminente direction de cet aimable collègue, que distinguait sa grande modestie.

Le garde cantonal et communal *Adrian Mendelin* est mort à Nenzlingen (Berne) le 28 mars 1933, âgé de 70 ans. Le défunt a voué à la forêt 43 ans de travail probe et désintéressé. Son cœur était partagé entre les bois et le verger; dans le domaine de l'arboriculture,

il a rendu des services signalés à sa commune. C'était un des membres les plus anciens et les plus estimés de notre société.

Une maladie de cœur a emporté, le 7 avril 1933, l'ancien inspecteur forestier *Otto Müller*, à Lucerne, âgé de 49 ans seulement. Après avoir passé par l'école cantonale de Lucerne et la division forestière de l'E. P. F., à Zurich, Müller entra dans le service forestier, en 1910, en qualité d'adjoint de l'inspecteur cantonal de Nidwald. De 1915 à 1919, il géra l'arrondissement forestier de Conches (Valais). La mort subite de l'inspecteur cantonal A. Deschwanden le mit à la tête du service des forêts de Nidwald, et c'est là qu'il déploya son activité jusqu'en 1927. Il avait entrepris, dès lors, un atelier d'héliographie à Lucerne.

Edouard Bürgi, un des associés de la Firme Bürgi frères, sécherie et commerce de graines forestières, à Zeihen, est décédé le 22 avril, dans sa 67^{me} année, sans que rien fit prévoir un décès si subit. Le défunt était un membre très aimé de notre société et un fidèle de ses réunions annuelles. Les assemblées lui donnaient l'occasion de prendre contact avec ses clients, et ceux-ci prisait fort son commerce. Le développement remarquable de l'entreprise qui porte son nom, et dont les débuts furent modestes, est imputable à ses rares qualités commerciales.

A 48 ans, dans la force de l'âge, s'est éteint le 25 avril, à Luzern, l'inspecteur communal *K. Acker*. Après ses études et un stage à Büren s. l'Aar, il avait fait ses premières armes comme adjoint de l'inspecteur cantonal d'Uri. Puis, il a géré pendant 21 ans les forêts de Luzern. Ses qualités de technicien de montagne, son caractère franc et ouvert, sa parfaite correction vis-à-vis des autorités et de ses subordonnés le faisaient aimer et estimer.

Je vous prie de vous lever pour honorer la mémoire de nos chers disparus.

La liquidation des *affaires courantes* a été l'objet de 6 séances d'un jour. Des cas de moindre importance ont été réglés par la simple mise en circulation des dossiers.

Les *comptes* bouclent avec un excédent de recettes de 828,95 fr. (23.835,05 fr. aux recettes, 23.006,10 fr. aux dépenses). La fortune de la société, majorée de ce montant, s'élève actuellement à 9864,85 fr. Les économies réalisées par les rédacteurs de nos périodiques nous ont permis d'obtenir ce résultat réjouissant.

Il faudra continuer à économiser, car nos ressources ont été sensiblement réduites et baisseront peut-être encore. Ainsi la subvention de la Confédération a été diminuée de 1000 fr. pour l'exercice écoulé, et la Station fédérale de météorologie a dû rogner 50 fr. de son subside. Notre caissier et collègue Grivaz vous exposera les comptes et le budget pour 1933/34, qui prévoit un excédent de dépenses de 900 fr. Par ailleurs, nous vous renvoyons au tirage à part des comptes et du budget proposé, qui vous a été remis. Nous saisissons

cette occasion d'exprimer à la Confédération et à son représentant, M. l'inspecteur général M. Petitmermet, notre reconnaissance pour la subvention dont nous bénéficions, preuve d'intérêt et de bienveillance pour notre activité. Nos remerciements vont également à la Société vaudoise de sylviculture.

Le comité permanent a alloué à la « commission pour l'écoulement du bois de feu » de l'Association suisse d'économie forestière un subside annuel de 100 fr.

Les comptes de notre *fonds de publication* accusent un bénéfice de 79 fr. Le budget pour 1932/33 prévoyait un excédent de dépenses de 5100 fr. Cette notable différence s'explique par le fait que seule l'édition romanche de « Forêts de mon Pays », « *Igl uaul — Il god grischun* » a paru et que l'édition italienne est encore sur le chantier. 3000 fr. affectés à la publication d'une « Table générale des matières » de nos périodiques n'ont pas été dépensés. Ainsi, le montant du fonds était, au 1^{er} juillet 1933, de 16.007,50 fr.

Le *budget* pour 1933/34 prévoit les recettes usuelles et, comme principales dépenses, 5000 fr. pour l'édition italienne de « Forêts de mon Pays » et 1000 fr. pour la « Table générale des matières » de nos périodiques. Tous les gouvernements cantonaux, à une exception près, alimentent notre fonds de publication. Nous les en remercions et nous efforcerons de légitimer leur confiance en poursuivant énergiquement notre œuvre de propagande forestière.

Du *fonds Morsier*, nous avons alloué un subside unique de 150 fr., à l'occasion d'un voyage d'étude en Allemagne. 50 % des frais effectifs du bénéficiaire lui ont été remboursés, conformément à sa demande. Le fonds est actuellement riche de 14.928,10 fr.

A l'assemblée annuelle de Sion, le comité permanent avait été invité, sur la proposition de M. l'inspecteur cantonal B. Bavier, à examiner la possibilité d'une utilisation plus libérale du fonds Morsier. Le comité permanent ne voit aucune raison de modifier les dispositions du règlement adopté le 28 août 1921. Il propose donc à l'assemblée de n'y rien changer. A l'avenir, les subventions sollicitées seront accordées dans l'esprit le plus large, mais il ne sera pas touché au capital.

Le 25 avril 1933, la « Zeitschrift » avait 989 abonnés, le « Journal » 608. Nos *périodiques* ont donc perdu, l'un 35, l'autre 17 lecteurs. La crise explique ces abandons. Cependant, nous adressons un pressant appel à nos membres qui, par le recrutement de nouveaux sociétaires et abonnés, peuvent ramener le tirage à un chiffre plus réjouissant. Messieurs les rédacteurs ont, comme précédemment, fait tout ce qui était en leur pouvoir pour maintenir nos périodiques au niveau qui les distingue, tant dans leur présentation que dans leur contenu. Nous les remercions pour leur labeur désintéressé et convions nos membres à les seconder activement.

Au début de la 84^e année de son existence, la « Schweizerische

Zeitschrift für Forstwesen » s'est vue dotée d'une couverture plus moderne et de nouveaux caractères. S'appuyant sur une motion déposée par le Dr Ph. Flury et d'entente avec la rédaction, le comité permanent propose :

- a) de conserver pour 1933 la nouvelle couverture,
- b) d'employer pour l'impression les caractères du « Journal » et des suppléments, soit en principe, de substituer les caractères latins aux gothiques,
- c) de soumettre à l'assemblée réunie à Schwyz des épreuves présentant, dans les trois grandeurs, les types actuellement usités et ceux du « Journal forestier », et de l'inviter à se prononcer définitivement en faveur des uns ou des autres.

Ces épreuves sont entre vos mains.

Deux suppléments ont paru au cours de l'exercice :

a) Le 9^e supplément contient le travail du Dr *Grossmann*, inspecteur forestier à Bülach, sur « L'influence exercée par les sociétés économiques sur le développement de l'économie forestière proprement dite en Suisse. » La Société forestière suisse a alloué les 500 fr. usuels à cette publication, à condition que 50 exemplaires soient remis à la Confédération et au comité permanent et que le cahier soit distribué gratuitement aux membres de la Société forestière suisse.

b) Le 10^e supplément, « Le bois considéré comme matériel de construction », rédigé par le « *Lignum* », association suisse pour l'utilisation du bois, a bénéficié, aux mêmes conditions, d'un subside identique.

A la place du travail de M. l'ingénieur forestier Roth « sur les maladies des plantules de l'épicéa » paraîtra, comme 11^e supplément, une étude de M. l'ingénieur forestier *Hadorn* sur « *Xyloterus lineatus* », le bostryche liseré.

Les conférences du dernier cycle de Zurich fourniront aussi la matière d'un supplément, qui sera édité avec la participation financière de la Confédération. La publication d'observations de *M. Borel*, inspecteur forestier à Genève, intitulée « Résultat de 40 ans d'application de la méthode du contrôle dans la forêt des Erses », n'a pas pu être prise en considération, pour différentes raisons, principalement d'ordre financier.

Nous avons réussi, au cours de l'exercice écoulé, à vendre 14 exemplaires seulement du 1^{er} supplément (dont il reste un stock de 496 cahiers), 1 exemplaire du 2^{me} supplément (dont il nous reste 53 cahiers) et 4 exemplaires du 4^{me} supplément (stock : 143 cahiers).

La 2^{me} édition des « *Forstliche Verhältnisse der Schweiz* » et de la « *Suisse forestière* » s'écoule bien lentement; il nous reste 642 volumes de l'un et 585 volumes de l'autre de ces ouvrages. Nous espérons vivement que, par une habile réclame, tous nos collègues réussiront à ranimer la vente de ce beau livre de vulgarisation.

Le 30 juin 1933, il restait à vendre 1800 exemplaires de la

2^{me} édition de « *Unser Wald* ». L'année dernière, nous avons réussi à placer 344 cahiers, 7 exemplaires brochés et 170 volumes reliés. Nous vous prions de faire un effort pour nous aider à propager cet ouvrage pour la jeunesse.

L'édition française, « *Forêts de mon pays* », est près d'être épuisée. En janvier 1933, il n'en restait qu'un stock de 166 exemplaires. Grâce au zèle admirable de notre collègue Darbellay, les 5000 exemplaires tirés ont été vendus en peu de temps, principalement à des écoles. Cependant, comme la demande est insignifiante, nous ne prévoyons pas de réédition pour le moment.

« *Igl uaul — Il god grischun* », l'édition tirée à 3000 exemplaires de la version romanche, a paru chez l'éditeur Schuler, à Coire, pour les fêtes de fin de l'an. C'est un fort cahier de 108 pages, de la plus belle tenue littéraire et typographique, richement illustré et préfacé par M. l'ancien conseiller fédéral *Calonder*. La Société forestière suisse remercie tous ceux qui ont contribué à cette réussite; notre reconnaissance va en particulier au président du comité de rédaction, M. l'inspecteur cantonal des forêts *Graf*, à qui incombait la tâche la plus absorbante. Au décès de notre ami, M. l'ancien inspecteur cantonal *Enderlin*, membre d'honneur de la Société forestière suisse, a repris et exercé avec beaucoup de dévouement la présidence de la commission.

Grâce à un legs de 1000 fr. du bienfaiteur et fervent de la langue romanche *Cadenau*, il a été possible de distribuer gratuitement bon nombre d'exemplaires à des abonnés, à qui leurs moyens n'en auraient pas permis l'acquisition. Le gouvernement grison a souscrit 600 cahiers destinés à être distribués à des élèves sortant de l'école et à son personnel forestier subalterne. M. l'inspecteur cantonal *Bavier* assurera, par une réclame bien comprise, la diffusion de cet ouvrage, dont l'écoulement nous paraît être assuré.

L'édition italienne qui, pour différentes raisons, n'a pas pu paraître au cours de cet exercice, sortira de presse avant la fin de l'an.

Le projet d'une « Table générale des matières de nos périodiques » a beaucoup occupé le comité permanent depuis deux ans. Sa mise en exécution reste toujours subordonnée à l'adoption de principes fondamentaux concernant la bibliographie forestière internationale.

Le comité permanent, après s'être adjoint :

M. l'inspecteur général des forêts *Petitmermet*, à Berne,

M. l'inspecteur forestier *Ammon*, à Thoune,

M. l'inspecteur cantonal des forêts *Bavier*, à Coire,

M. l'inspecteur forestier *Bär*, à Schaffhouse,

M. le conservateur des forêts *von Erlach*, à Berne,

M. l'inspecteur forestier *Häusler*, à Baden,

M. l'inspecteur cantonal des forêts *Lozeron*, à Neuchâtel,

M. l'inspecteur cantonal des forêts *Weber*, à Zurich,

a étudié la question de *l'organisation du service forestier*. Un projet a été élaboré : vous en avez reçu le texte qui sera l'objet de nos délibérations de demain.

Des articles parus à la « *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen* » et dus à la plume de MM. l'inspecteur forestier *Ammon*, à Thoune, et l'inspecteur cantonal des forêts *Bavier*, à Coire, ont mis la question à l'ordre du jour. La commission s'est réunie, pour la première fois, le 18 mai 1931. La seconde séance, qui fut consacrée à la discussion d'un programme de travail, eut lieu le 9 mars 1932. Trois sous-commissions furent constituées qui, après étude préalable des questions proposées à leur critique, déposèrent leurs conclusions devant la commission principale.

La mort subite du président Graf a provoqué une longue interruption dans les travaux de la commission. La séance prévue en avril 1932 a été renvoyée au 9 février 1933. A la suite du remaniement du comité permanent, M. l'inspecteur *Darbellay* a été invité à prendre part aux délibérations. La commission s'est encore réunie le 7 avril et le 5 mai. M. l'inspecteur cantonal des forêts *Bavier* a été chargé de la rédaction des directives qui se dégagent des débats; M. l'inspecteur général *Petitmermet* les a traduites en français. Au nom de la Société forestière suisse, nous remercions ces deux collègues et les membres de la commission, qui ont fourni un gros travail au cours de cinq séances d'un jour et au sein des sous-commissions.

Votre comité a également étudié et préparé la publication d'un travail sur la *législation forestière*. Bien que nous ne soyons pas encore en mesure de vous faire des propositions concrètes, nous pouvons cependant vous dire que notre dévoué membre d'honneur, le Dr *Ph. Flury*, a accepté d'assumer la rédaction de ce travail. A une revue critique de la législation actuellement en vigueur succédera l'analyse de nouveaux points de vue, à adopter lors de la révision de nos lois forestières. L'édition de cette étude grèvera le « fond de publication ».

Ce travail, ainsi que celui sur l'organisation du service forestier, donnera aux cantons une base sûre pour la révision future de leur législation sur la matière.

La question de l'établissement d'une *nouvelle carte de la Suisse* est depuis longtemps à l'étude. Le C. A. S. a consacré à ce sujet, en juillet 1932, un supplément de son organe : les « Alpes ». 1 ou 2 fascicules de ce numéro ont été remis aux inspections cantonales des forêts, dans le but d'orienter le personnel forestier. Une commission d'experts, où les différentes catégories des usagers civils de la carte seront représentées (la Société forestière suisse par deux de ses membres), se prononcera sur l'opportunité des innovations prévues. Une échelle unique de 1 : 50 000 est prévue; il sera également établi des feuilles au 1 : 25 000.

En 1911, la S. F. S. a signé un contrat mettant complètement à ban 54,6 ha de *forêt vierge* à *Vorderschattigen*, sur le territoire com-

munal d'Altdorf. Le maintien de cette réserve a été, plus tard, confié à la Ligue suisse pour la protection de la nature. L'inspection cantonale des forêts d'Uri a suggéré à la L. S. P. N. de transférer ailleurs ce parc. La L. S. P. N. a décliné cette invitation, et le comité permanent, consulté, a adopté le même point de vue. La réserve n'a pas été modifiée; par contre, le versement annuel de dédommagement de la L. S. P. N. a été porté de 150 à 400 fr.

Le comité permanent a signé, au nom de la Société forestière suisse, conjointement avec d'autres intéressés, une motion de l'Association suisse d'économie forestière invitant le Conseil fédéral à examiner la possibilité d'utiliser plus de traverses de bois, de provenance suisse, que ce n'est actuellement le cas sur le réseau des C F F.

Un cycle de conférences concernant le commerce et l'utilisation du bois d'œuvre, organisé et dirigé par M. l'inspecteur général des forêts Petitmermet, a eu lieu à Zurich, du 6 au 8 juin. Le personnel forestier y assista nombreux; l'industrie et le commerce du bois y étaient représentés par des personnalités marquantes. Les conférenciers surent captiver leur auditoire. Comme les travaux présentés paraîtront sous forme d'un supplément, nous nous bornons à rappeler la parfaite réussite de cette manifestation et à adresser à l'Inspection fédérale de chaleureux remerciements.

Le 7 juin, deuxième jour du cycle, l'« Akademischer Forstverein » de l'E. P. F. avait organisé en l'honneur de M. le professeur *K. Zwicky*, une fête d'adieu, qui réunit une très nombreuse assistance. Tous les participants, à peu d'exceptions près, étaient des anciens élèves du robuste et toujours jeune septuagénaire, dont les mérites furent loués en d'excellents termes. Visiblement touché et heureux de sentir tant de sympathie autour de lui, le héros de la fête, qui est un des plus anciens membres de la Société forestière suisse, a remercié pour ces témoignages d'affection. Nous lui souhaitons de nombreuses et heureuses années d'un repos bien mérité.

Messieurs,

Le rapport annuel du dernier exercice exprimait le vœu d'un prompt rétablissement économique. Malheureusement, la situation a plutôt empiré depuis lors, et nous ne pouvons espérer une prochaine atténuation de la crise. Depuis l'entrée en vigueur des mesures prises par nos autorités, nous pouvons du moins vendre notre bois, à des prix fort bas, il est vrai. Il ne nous appartient pas, à nous autres forestiers qui travaillons pour l'avenir, de porter un jugement pessimiste sur la situation actuelle. L'optimisme est une meilleure arme pour lutter contre les difficultés de l'heure. Sachons rester confiants, en pleine crise !

Je remercie mes collègues au comité permanent de leur fidèle et précieuse collaboration, et termine dans la foi que la Société forestière suisse saura contribuer encore à défendre les intérêts de notre belle forêt suisse.

(Trad. : *E. Bx*)